



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020
19 heures 00

GF/CR

N° 002509

Sports - Accueil d'une
étape d'arrivée de la
course cycliste
PARIS-NICE 2020
organisée par la SA
Amaury Sport
Organisation (A.S.O.)
- Vendredi 13 mars
2020.

Affiché le :

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 1

ABSTENTION(S) : 2

Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

La Société Anonyme Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisatrice du tour cycliste le Paris-Nice, appelé aussi course du soleil, prépare la saison 2020.

Les dates du Paris-Nice 2020 sont arrêtées. Le Tour se déroulera du dimanche 8 mars 2020 au dimanche 15 mars 2020 sur les routes de France.

Le Directeur du Cyclisme d'A.S.O., Monsieur Christian PRUDHOMME, propose à la ville d'Apt de devenir une des Collectivités Hôtes en accueillant une arrivée de l'étape Paris-Nice le vendredi 13 mars 2020.

Paris-Nice, évènement de rayonnement international, est une belle opportunité pour le pays d'Apt et ses citoyens. Madame le Maire informe de son intention de poser sa candidature auprès d'A.S.O.

En tant que Collectivité Hôte, la ville d'Apt s'engage à mettre en œuvre les moyens conformément aux termes du « contrat arrivé » et de ses annexes. Les moyens techniques, matériels et humains déployés par la collectivité restent à sa charge.

Le contrat prévoit qu'A.S.O. en sa qualité d'organisateur :

- Assure, coordonne, contrôle l'ensemble de l'organisation du Paris-Nice.
- Met en œuvre les moyens et son savoir-faire pour offrir au public un évènement de grande qualité.
- Assure la promotion et la médiatisation.
- Assure la promotion de la Collectivité Hôte.
- Met en place une politique de développement durable et soutient celle de la collectivité.

La ville s'engage à :

- Fournir à A.S.O. une aide dans les démarches administratives nécessaires à l'organisation de l'évènement sur le territoire communal, ainsi qu'à sa médiatisation.
- Mettre à disposition les équipements, matériels, personnels et moyens techniques nécessaires au bon déroulement de Paris-Nice conformément au cahier des charges.
- Mobiliser les forces de police municipale indispensables à la sécurité.
- Assurer la gratuité d'accès au public.
- Concourir à la politique de développement durable mise en place par A.S.O.
- Communiquer et promouvoir Paris-Nice selon les Signes Autorisés et les chartes graphiques concédés par A.S.O.
- Participer financièrement à hauteur de 36 000 € HT soit 43 200 € TTC. Ce financement sera porté par la ville avec un remboursement qui sera effectué par le Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 50 % et par la Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon pour un montant de 9 000 €

Le cadre et les obligations sont définis précisément dans le « contrat arrivé » et ses annexes conclus entre A.S.O. et la commune ci-annexés.

Madame le Maire précise que le Département de Vaucluse remboursera à Apt 50 % des dépenses effectuées par le Ville et la Communauté de Communes de Pays d'Apt-Luberon versera une participation de 9 000 €

Il est précisé que toutes communications, médiatisations et utilisations de l'image et logo du Paris-Nice sont très encadrées et restent soumises à la charte d'A.S.O. ainsi qu'à son accord préalable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat ci-annexé ainsi que la participation financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ

PREND ACTE, du contrat d'arrivé et de ses annexes relatifs à l'étape d'arrivée Paris-Nice 2020 proposés par A.S.O.

PRÉCISE, que la participation financière est fixée à 36 000 euros Hors Taxes soit 43 200 euros Toutes Taxes Comprises et qu'elle sera prise en charge par la ville, le Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 50 % et la Communauté de Communes de Pays d'Apt-Luberon pour un montant de 9 000 €

DIT, que les crédits correspondants seront inscrits, en dépense et en recette, au budget 2020 de la ville.

AUTORISE, Madame le Maire à signer le contrat ci-annexé à la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**